

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt, le 8 septembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2020

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 19
Pouvoirs : 2
Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCLET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents : M. FEDERICI Michel, Mme HALBOUT Nicolle

Pouvoirs : M. FEDERICI a donné pouvoir à Mme VAGNER ; Mme HALBOUT a donné pouvoir à Mme GOULLEY

Secrétaire de séance : Mme NADAUD Nadia

Objet : Désignation d'un(e) représentant(e) du C.I.A.S. auprès de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

La conférence des financeurs est présidée par le Président du Conseil Départemental.

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant en assure la vice-présidence.

Au sein de cette conférence siègent des représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) via ses délégations locales, des fédérations des institutions de retraite complémentaire et des organismes régis par le code de la mutualité. Le Conseil Départemental a élargi la composition de cette conférence aux partenaires locaux concernés par les politiques de prévention de la perte d'autonomie.

Aussi, Monsieur le Président informe qu'il convient de désigner un membre représentant du C.I.A.S. à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure et fait un appel à candidatures.

Se porte candidate :

- Mme Marie-Lyne VAGNER

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Désigne Madame Marie-Lyne VAGNER représentante du C.I.A.S. auprès de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200908-20D048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicolas Gravelle".